



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question au Gouvernement n° 630

Texte de la question

## CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Mach, pour le groupe UMP.

**M. Daniel Mach.** Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ma question porte sur les conséquences, pour nos enfants, de la grève dans l'éducation nationale. Si la grève est un droit acquis, je rappelle avec force et détermination qu'elle ne doit pas influencer sur la liberté de celles et ceux qui veulent travailler (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), étudier et passer des examens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Il est, en effet, inadmissible que quelques membres du corps enseignant aient délibérément interdit l'accès de salles d'examens à des étudiants. Cette prise d'otages aboutit à la privation du droit fondamental à l'éducation. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Quel bel exemple pour nos enfants à qui l'on veut enseigner le respect, la citoyenneté !

**M. François Hollande.** Sanction, sanction !

**M. Daniel Mach.** Il est temps, monsieur le ministre, de recentrer le débat, le vrai, celui de l'avenir de nos enfants qui doit être au cœur de notre système éducatif et que certains semblent avoir oublié.

Face à l'angoisse des élèves, des étudiants qui ont consenti de lourds sacrifices tout au long de l'année, face à l'inquiétude de leurs familles, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour que les examens de fin d'année se déroulent le plus sereinement possible ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Albert Facon.** L'armée !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

**M. Luc Ferry,** ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, je me reconnais tout à fait dans les termes de votre question.

**M. Bruno Le Roux.** Démission !

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** Les comportements que vous décrivez, qui sont, en effet, inacceptables et qui ne seront pas acceptés ne sont pas le fait de la majorité des enseignants ni même de la majorité des enseignants grévistes. Je connais des enseignants grévistes qui continuent de faire cours, en particulier en classe de terminale, pour ne pas pénaliser leurs élèves. Je tiens à leur rendre hommage (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française*), tout comme je rends hommage aux grandes organisations syndicales...

**M. Manuel Valls.** Darcos n'a pas compris !

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** ... qui ont eu la responsabilité d'appeler les enseignants à ne pas boycotter les examens.

Cela dit, je serai tout à fait clair : si l'on a parfaitement le droit d'être en désaccord avec un ministre, un gouvernement, une réforme (*« Heureusement ! » sur les bancs du groupe socialiste*), si l'on a, évidemment, parfaitement le droit de manifester ce désaccord par des grèves et des manifestations qui font partie de la vie républicaine, en revanche on n'a, en aucun cas, le droit de prendre les élèves en otages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*) On a vu à la télévision les images de jeunes Réunionnaises qui pleuraient parce que des piquets de grève les empêchaient d'entrer dans les centres d'examen pour passer leur BTS. (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est totalement inacceptable.

**M. Jean-Claude Abrioux.** C'est scandaleux !

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** C'est inacceptable parce que les jeunes ont besoin d'avoir ces examens professionnels pour travailler dès le mois de juillet (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*),...

**M. Jérôme Lambert.** Pour s'inscrire au chômage !

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** ... pour suivre des stages dès le mois de juillet, pour s'inscrire à l'université dès le mois de juillet. Voilà pourquoi Xavier Darcos et moi-même avons réuni ce matin les recteurs, les inspecteurs d'académie et les secrétaires généraux. Nous leur avons donné toutes les instructions nécessaires...

**Plusieurs députés du groupe des député-e-s communistes et républicains.** Lesquelles ?

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** ... pour que les examens se déroulent dans de bonnes conditions et pour qu'ils fassent appliquer la loi.

**M. Christian Bataille.** Où est la matraque ?

**M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.** J'ajouterai encore un mot : nous ouvrons la négociation avec les partenaires sociaux, comme je l'indiquais tout à l'heure. Elle sera large, ouverte et sans tabou. Mais, sur ce point précis, je puis vous l'assurer, il n'y aura pas de négociation, seule la fermeté prévaudra. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Mach](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 630

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2003